



Parc national
des Cévennes



de serres en valats

le magazine
du Parc national
des Cévennes

Nouveau territoire, nouvelle gouvernance, nouvelle organisation



Patrimoine
La chouette de
Tengmalm

**TROPHÉES
2014
J'AGIS POUR LA
BIODIVERSITÉ !**

Actualités
Les trophées « j'agis
pour la biodiversité »

L'actu en images



Le chantier de l'École professionnelle de la Pierre sèche avance

L'aménagement du hangar accueillant les sessions d'évaluation du CQP niveau 2 "Ouvrier professionnel en pierre sèche" au relais d'Espinas (St-Andéol-de-Clerguemort) est terminé. L'association des ABPS vient d'être reconduite dans ses fonctions de coordination et de supervision de l'épreuve sur le territoire français et le diplôme est renouvelé pour 5 ans. Le projet bénéficie de partenaires financiers (notamment le Parc national). Prochaines étapes : le bâtiment principal, un sentier d'interprétation et un lieu d'exposition sur la filière.

Un chantier de débardage par câble à Florac

La commune de Florac et l'ONF ont engagé une exploitation de bois originale des peuplements de pin de la forêt communale : 800 m³ de bois vont

être exploités et débardés par câble-mat. Du fait de la forte pente rendant impossible une exploitation "classique", ces peuplements n'ont en effet jamais été éclaircis. Il s'agit là de très progressivement créer des petites trouées pour renouveler le peuplement.



La chouette chevêche niche

C'est dans les clapas que la chouette chevêche se reproduit en avril - mai sur les causses. Dès le mois de février, le mâle a joué son rôle d'agent immobilier en proposant une cavité « pierreuse » à sa femelle - qui préfère généralement nicher dans les arbres... Le couple est venu s'y installer. Les jeunes naîtront entre juin et août. La période de reproduction est suivie avec attention par le Parc national qui participe au suivi national de l'espèce.



Le printemps de la gagée de Bohême

Protégée en France, la gagée de Bohême est une discrète petite plante à bulbe jaune. Elle fleurit au début du printemps, à l'est du mont Lozère et au sud-est de l'Aigoual, principalement sur des crêtes schisteuses dégagées. Préférant les tapis de mousses qui colonisent les dalles rocheuses, elle déborde néanmoins parfois sur les pelouses entretenues par les moutons.

Édito

Cent-dix communes viennent de choisir d'adhérer à la charte du Parc national, soit plus des trois-quarts des communes consultées. Ces 110 communes ont ainsi adhéré à un projet collectif pour les quinze années à venir, projet en faveur de la protection et du développement du territoire, et d'un mode de vie harmonieux et durable.

C'est un projet singulier, autour d'un parc national prestigieux et original.

Sa richesse naturelle et humaine à la fois, et sa politique de protection et de développement ont été reconnues mondialement, tant comme réserve de biosphère, que comme bien inscrit au patrimoine mondial.

Au travers de la charte, les communes et leurs groupements, les grandes collectivités, l'Etat et l'établissement public du Parc national ont défini les orientations autour desquelles ils souhaitent unir leurs actions.

L'établissement, tant au niveau de ses instances de gouvernance que de ses équipes, est très heureux de s'engager au côté de ce nouveau collectif dans une dynamique constructive et positive pour le territoire.

Jean de Lescure,
Président du conseil d'administration
du Parc national des Cévennes



4



7



21



24

4. Actualités

7. Paroles de territoire

L'office de tourisme de Florac-Ispagnac

8. Cœur de Parc

Bivouac et campement en cœur du Parc national : ce que vous devez savoir

9. Dossier

Nouveau territoire, nouvelle gouvernance, nouvelle organisation

14-15. La carte du nouveau Parc

21. Enfants

23. Patrimoine

La chouette de Tengmalm

24. Découvrir

Le chemin de St-Guilhem-le-Désert

26. Bloc-notes

De serres en valats est le magazine du Parc national des Cévennes.

ISSN : 1955-7345 - Commission paritaire n°538 - Dépôt légal : avril 2014. Magazine trimestriel.

Parc national des Cévennes - 6 bis, place du Palais - 48400 Florac - Tél. +33(0)4 66 49 53 00 - www.cevennes-parcnational.fr - Directeur de la publication :

Jacques Merlin - Rédactrice en chef : Catherine Dubois - Ont participé à la réalisation de ce numéro : Philippe Argoud, Eddie Balaye, Laurent Béliet,

Céline Bonnel, Thierry Dahier, Sandrine Descaves, Grégoire Gautier, Jimmy Grandadam, Marie-Hélène Gravier, Frantz Hopkins, Laura Jamet, Caroline Lecomte,

Viviane de Montaigne, Pauline Roux, Jean Séon, Catherine Vambaigue, Xavier Wojtaszak. Cartographe : Kisito Cendrier - Maquette : Olivier Prohin - Parc national

des Cévennes - Création maquette : Opérationnelle communication - Impression : IMP'ACT imprimerie. Tirage : 35 000 exemplaires sur papier recyclé

Photo de couverture : Alain Lagrave



LIFE+ Mil'Ouv, un programme européen pour les milieux ouverts

© Olivier Prothin

Les milieux ouverts pastoraux sont des milieux à très forts enjeux. Ils abritent de nombreuses espèces animales et végétales patrimoniales et constituent une ressource alimentaire essentielle dans le système d'élevage actuel. Le programme LIFE+ Mil'Ouv vise à améliorer leur état de conservation.

Les milieux ouverts pastoraux méditerranéens sont de véritables réservoirs de biodiversité, avec notamment de nombreuses espèces d'oiseaux. Ils sont aussi une importante ressource fourragère pour les troupeaux. Or, ils sont de moins en moins bien conservés et tendent à s'embroussailler. Par ailleurs, les éleveurs se retrouvent dans un contexte politique, économique et climatique incertain pour leurs systèmes d'élevage.



Le projet LIFE + Mil'Ouv *, démarré en septembre 2013 pour trois ans, associe le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon qui pilote le projet, Sup'Agro Florac, l'Institut de l'Élevage et le Parc national des Cévennes. Il a pour objectif de contribuer à améliorer l'état de conservation des milieux ouverts agropastoraux par deux actions principales :

- ▶ la mise à jour de méthodes d'analyse pastorales ;
- ▶ la diffusion d'informations, de méthodes et de conseils adaptés, à destination de l'ensemble des acteurs de l'agropastoralisme.

Ces actions seront développées en priorité sur le territoire du bien inscrit à l'Unesco, avec quelques actions également dans d'autres régions pastorales du sud de la France.

De nombreuses actions de formation et de communication sont donc prévues :

- ▶ formations à destination des agriculteurs, des techniciens, des enseignants, des étudiants et des élus ;
- ▶ rencontres pour partager et diffuser les savoirs ;
- ▶ élaboration de supports pédagogiques et de communication (livrets, site internet).

Un accompagnement de 40 exploitations agricoles volontaires est également au programme. Des experts en pastoralisme apporteront leur appui

technique aux éleveurs. Pour ces derniers, ce sera peut-être l'occasion de trouver une solution à la prolifération du buis, du genêt purgatif et de la fougère qui ferment petit à petit les pâturages. Ce sera aussi l'opportunité d'identifier de nouvelles pistes pour pallier le manque de ressource alimentaire.

Si vous êtes éleveur et que ce projet vous intéresse, vous pouvez bénéficier gratuitement d'un diagnostic éco-pastoral approfondi de votre exploitation, et de propositions d'actions. ●

Pour plus de renseignements, contactez Julien Buchert, chargé de mission Agro-pastoralisme Tél. 04 66 49 53 23 - julien.buchert@cevennes-parcnational.fr, ou consultez le site du programme www.lifemilouv.org.

* Le programme LIFE + Mil'Ouv a été déposé dans le cadre du volet « Information et Communication » du programme européen LIFE+. Il bénéficie également de financements de l'Etat, de la Région LR, et de l'Entente Interdépartementale pour la Gestion du bien UNESCO Causses et Cévennes.



E.ON : la mise en œuvre du protocole de travail

On le sait : l'approvisionnement de la centrale biomasse de Provence passera en partie par les Cévennes. Il était donc urgent pour le Parc national de se rapprocher de la société E.ON pour préserver la biodiversité, les patrimoines et les paysages cévenols, et d'intervenir le plus en amont possible du projet.

Un protocole de travail a donc été signé le 8 janvier dernier. Des actions débuteront au printemps et seront soumises à la validation des acteurs concernés.

Le Parc national et la société E.ON, l'un des plus grands énergéticiens au monde, sont en contact depuis l'été 2013. Le projet d'E.ON de transformer partiellement la centrale thermique de Gardanne en centrale biomasse et son besoin d'approvisionnement en plaquettes bois provenant notamment des forêts du Languedoc-Roussillon sont maintenant connus du territoire. E.ON a ciblé entre autres le secteur des Cévennes pour s'approvisionner, avec un volume minimal de 35 000 tonnes de bois par an. Ceci représente de 200 à 1 000 ha de coupes de régénération et d'éclaircie sur un massif forestier d'environ 150 000 ha.

Le Parc national a rapidement demandé que tout soit fait pour que ce projet n'affecte pas le territoire. Il a ainsi signé un protocole de travail avec la société E.ON qui vise à rechercher des procédés permettant de concilier l'approvisionnement en bois énergie et :

- ▮ le respect de la filière bois locale ;
- ▮ la sauvegarde des massifs forestiers remarquables, notamment la châtaigneraie ;
- ▮ la préservation de l'extraordinaire biodiversité du territoire ;
- ▮ le maintien de la qualité des paysages qui fait la réputation des Cévennes ;
- ▮ la préservation du patrimoine vernaculaire présent dans les forêts visées par le projet.

Les quantités de bois prélevées pour la centrale biomasse devront être définies en cohérence avec le potentiel de production des forêts cévenoles et les besoins de la consommation

locale. Les techniques d'exploitation employées par E.ON, ses fournisseurs et leurs sous-traitants devront être conformes aux réglementations nationales et locales. Le travail mené avec E.ON vise à aller au-delà de ce cadre par un code de bonne conduite adapté au terrain. La mobilisation supplémentaire de bois liée au projet E.ON devra contribuer à développer des pratiques vertueuses : augmentation de la surface de forêt privée couverte par un document de gestion durable et engagée dans une démarche de certification forestière ; développement de sylvicultures et d'itinéraires de gestion durable respectueux des enjeux environnemen-

taux, paysagers et culturels ; développement des pratiques de tri par qualité des bois mobilisés et respect d'une hiérarchie des usages du bois (1-matière ; 2-énergie) ; traçabilité des produits et transparence sur les prix ; impact sur l'emploi local ; restauration du système agro-sylvo-pastoral cévenol.

La signature de ce protocole n'est qu'une première étape qui formalise un travail commun nécessaire sur un projet d'une telle ampleur et déjà engagé. L'avenir nous dira s'il a été fructueux pour la préservation du territoire. ●

La continuité de l'approvisionnement des petites chaufferies bois individuelles ou collectives devra être garantie.



Les Trophées « J'agis pour la biodiversité ! »

En 2014, les Réserves de biosphère françaises ont décidé d'organiser, chacune sur son territoire, un concours récompensant des projets écocitoyens exemplaires et innovants, les Trophées. Le Parc national des Cévennes, réserve de biosphère, participe à l'événement.

Le Parc national des Cévennes – désigné Réserve de biosphère par l'Unesco en 1985 - a pour sa part décidé de primer sept acteurs locaux, personnes physiques ou morales. Leurs projets seront fidèles à l'esprit de la démarche du programme L'Homme et la Biosphère (*Man and Biosphere*) et répondront à un enjeu prioritaire pour le territoire, exprimé dans la charte du Parc national : la préservation de la biodiversité.

Les projets traduiront l'engagement « J'agis pour la biodiversité ! »

et s'inscriront dans l'un des thèmes suivants :

- ▶ Biodiversité au jardin
- ▶ Acquérir et partager la connaissance de la biodiversité
- ▶ Biodiversité, source de développement social et économique durable

Chacun des sept lauréats recevra une dotation de 1 000 € pour l'aider à réaliser son projet.

Vous êtes un particulier, une entreprise, une association, une collectivité, une école, un jeune de 15-25 ans... ? Vous exercez votre activité

dans le Parc national/Réserve de biosphère des Cévennes ? Vous êtes porteur d'un projet traduisant votre engagement pour la biodiversité de votre territoire ?

Ce concours s'adresse à vous !
N'hésitez pas à vous inscrire et à tenter votre chance !

Pour retirer le règlement des Trophées et un dossier de candidature, et pour connaître les critères de sélection, rendez-vous sur : www.cevennes-parcnational.fr/trophées. ●



L'agriculture biologique, un enjeu pour le territoire

Si l'agriculture biologique joue un rôle déterminant pour l'environnement, son rôle social et économique local commence également à être reconnu. Mais aujourd'hui, sur les 1 430 exploitations agricoles du territoire, 202 seulement sont en bio. Il s'agit donc d'aller plus loin ! Dans la continuité des mesures inscrites dans la charte, le Parc vient d'engager un travail d'étude et d'animation pour développer l'agriculture biologique. A l'issue d'un appel d'offres, c'est l'OIER Suamme**, en partenariat

avec Sud et Bio et les chambres d'agriculture du Gard et de la Lozère, qui réalise ce travail pour le compte du Parc national. Une enquête de terrain auprès des acteurs économiques est en cours depuis le début de l'année. Le recueil des témoignages des producteurs, transformateurs et distributeurs rencontrés devrait permettre de comprendre ce qui favorise et ce qui freine le développement de l'agriculture biologique. Une fois l'analyse terminée, le comité de pilotage

du projet choisira 2 à 3 filières pilotes qui feront l'objet d'un appui approfondi. L'objectif est de mettre en place un programme d'actions concrètes d'ici à la fin juillet, qui accompagneront les dynamiques locales.

Contact : service Développement durable - Pôle agri-environnement 04 66 49 53 23. ●

**Organisme inter-établissements du réseau des chambres d'agriculture du Languedoc-Roussillon - Service d'utilité agricole montagne Méditerranée élevage »



Après l'obtention de la marque « Qualité tourisme » en décembre 2013, l'office de tourisme (OT) de Florac-Ispagnac vient de décrocher l'éminent classement en catégorie I. Monique Rocher, sa directrice, précise que la dernière étape de cette démarche qualité sera la création d'un OT intercommunautaire.

L'office de tourisme de Florac-Ispagnac



© Olivier Prohin
Monique Rocher

SV : En quoi consiste la marque « Qualité tourisme™ » ?

MR : Elle souligne la qualité de l'accueil, de la gestion et de la communication de l'OT. Elle nous a été attribuée après un audit externe rigoureux. Nous avons développé des outils visant à satisfaire encore davantage nos visiteurs : site internet et éditions trilingues, mise à disposition d'un écran tactile, outil de réservation en ligne... La marque positionne l'OT comme référent qualité auprès de ses partenaires et contribue à améliorer le lien entre le territoire et ses visiteurs.

SV : En quoi le classement en catégorie I est-il important ?

MR : Pour que Florac conserve son classement de « station tourisme » et son niveau de dotation, la commune devait avoir un OT de catégorie 1. Avec ce classement, nous visons l'excellence et misons sur la professionnalisation des métiers du tourisme et sur un niveau de service

optimal. Notre équipe est formée régulièrement aux nouveaux métiers du web et de la mobilité, aux nouveaux comportements et exigences des touristes. ...

SV : La suite logique est donc la création d'un OT intercommunautaire (OTI)...

MR : Cette future structure aura une stratégie unique au service de l'attractivité du territoire et de la promotion des Causses et des Cévennes. Les OT sont obligés d'évoluer pour répondre à de nouveaux besoins qui exigent plus de professionnalisme et des compétences nouvelles. Chaque OT, seul, n'est pas en mesure d'y faire face. Il est vital de regrouper nos forces pour assurer des missions de qualité. ●

L'OTI Gorges Causses Cévennes sera opérationnel en octobre 2014. Il exercera ses missions sur le territoire des communautés de communes : Gorges du Tarn et des Grands Causses, Pays de Florac et du Haut Tarn, Cévennes Tarnon Mimente, Cévennes des Hauts Gardons, Vallée Longue et Calbertois en Cévennes.

Florac, « capitale » du Parc national des Cévennes, obtient le label « village étape » !

Bientôt, sur la RN 106, des panneaux proposeront aux usagers de la route de faire une halte à Florac « village-étape ». Le label garantit l'excellence de l'accueil touristique en offrant aux voyageurs de passage une offre de services complets, des équipements publics de qualité tout en leur permettant de découvrir la région et le patrimoine local.

La charte du Parc national prévoit de bâtir, en collaboration avec les OT, une destination touristique innovante, de qualité et accessible à tous. Cela passe par une structuration de l'accueil des visiteurs dont les OT sont un élément clé du dispositif. Des actions, qui font l'objet de conventions de partenariat, sont initiées en leur faveur : signalétique, équipement mobilier, formation des personnels, mise à disposition de documentations, vente d'ouvrages du Parc..



© Catherine Vamboirgue

Bivouac et campement en cœur du Parc national : ce que vous devez savoir

Les modalités d'application de la réglementation du cœur, fixée par le décret du 29 décembre 2009, sont entrées en application dès l'approbation de la charte du Parc le 8 novembre 2013. Cela concerne notamment le bivouac et le campement. Comme le prévoit le décret, le directeur de l'établissement public a pris deux arrêtés en janvier 2014 réglementant le bivouac et le campement en cœur du Parc national.

L'objectif de ces nouvelles dispositions est de permettre le développement d'un tourisme organisé, respectueux de l'environnement et des paysages tout en limitant le camping sauvage qui peut engendrer du dérangement pour la faune sauvage, favoriser les risques d'incendie et s'accompagner d'abandon de déchets...

Le bivouac

Le bivouac est autorisé en cœur du Parc dans les conditions cumulatives suivantes :

- ▶ pour les randonneurs non motorisés ;
- ▶ sans tente ou dans une tente légère ne permettant pas de se tenir debout ;
- ▶ pour une seule nuit d'affilée ;
- ▶ entre 19 h le soir et 9 h le matin ;
- ▶ le long des itinéraires balisés de grande randonnée (GR et GRP) à l'exception de quelques tronçons identifiés et cartographiés ;
- ▶ à 50 m maximum de chaque côté de l'itinéraire de grande randonnée.

Dans tous les autres cas, le bivouac est interdit. (Arrêté n° 20140007)

Le campement

Le campement sous tente, dans un véhicule, une remorque habitable ou tout autre abri mobile est interdit en cœur du Parc.

Des autorisations peuvent être délivrées dans les conditions suivantes :

- ▶ à proximité des maisons habitées ;
- ▶ à une distance maximale de 50 m des bâtiments ;
- ▶ dans la limite de 6 tentes et de 20 personnes au total ;
- ▶ pour une durée de 3 mois au plus et ne nécessitant pas d'aménagements ou de travaux qui sont soumis à autorisation du directeur.

Il faut bien sûr ne pas oublier de demander l'autorisation du propriétaire.

Le stationnement nocturne des camping-cars et des remorques habitables est autorisé sur les aires de parking

aménagées dédiées pour une seule nuit.

Le stationnement d'un camping-car est autorisé dans la cour d'une maison d'habitation dans la limite d'un seul véhicule, sous réserve de l'autorisation du propriétaire de la maison. Quelques dérogations sont possibles sur autorisation exceptionnelle du directeur pour l'accueil collectif de mineurs à caractère éducatif, pour les propriétaires effectuant des travaux sur bâti, pour les transhumants dans le cadre de leur travail, pour les forestiers durant un chantier de coupe, pour des événements familiaux. (Arrêté n° 20140006)

Consultez les deux arrêtés et les cartographies des tronçons le long desquels il est interdit de bivouaquer sur www.cevennes-parcnational.fr ou informez-vous dans une Maison du Parc ou un relais d'information partenaire du Parc. ●



Nouveau territoire, nouvelle gouvernance, nouvelle organisation

La charte du Parc national a été approuvée par le Gouvernement à l'automne dernier. Sa mise en œuvre repose sur une gouvernance renouvelée qui modernise les relations entre l'établissement public et le territoire. Elle implique également une nouvelle organisation de l'établissement public pour plus de proximité et de partenariat avec les habitants.

Thierry Dahier, technicien Agri-environnement, au domaine agricole de la Fichade sur le causse Mejan.

La commune du Vigan est l'une des quatre collectivités qui ont signé dès 2013 une convention de préfiguration de la charte, à l'image des conventions d'application qui pourront être élaborées par l'établissement public et chaque commune du « nouveau Parc ».



© Commune du Vigan

Une gouvernance renouvelée

La charte du Parc national a été approuvée par décret le 8 novembre dernier. Toutes les communes de l'aire optimale d'adhésion auront pu librement choisir d'adhérer ou non à cette dynamique de territoire qui dessine les grandes lignes de son évolution pour les 15 ans à venir. Le nouveau périmètre du Parc national fixé par le choix des communes est désormais connu. Dans le cœur, la mise en œuvre de la charte a commencé dès la publication du décret au Journal officiel.

La charte affirme la solidarité entre le cœur et l'aire d'adhésion. Le succès de ce projet repose sur la mobilisation de tous ceux qui auront choisi d'être dans le nouveau Parc. Commencé en 2010, le processus d'élaboration de la charte a déjà largement favorisé les échanges entre les équipes du Parc national et les élus, les acteurs et les habitants du territoire.

Les questions de protection de l'environnement aussi bien que d'accueil de nouvelles populations ou de développement économique ont été débattues. Avec la charte, les relations entre l'établissement public et le territoire seront plus que jamais renforcées et modernisées.

Ainsi, dans chaque commune et chaque intercommunalité du Parc, les élus ont désormais un interlocuteur unique, le délégué territorial, qui représente la direction de l'établissement public sur le terrain ; et chaque collectivité désignera un élu référent qui assurera le relais entre l'établissement public et la population. Ces élus se réuniront périodiquement et pourront faire émerger des propositions collectives concernant la relation entre les collectivités et l'établissement public.

Par ailleurs, dès 2014, une convention d'application de la charte pourra être signée entre l'établissement public et chaque commune et intercommu-

nalité du Parc national. Cette convention permettra de décliner le projet de territoire localement et de manière opérationnelle et définira des actions concrètes à mener sur trois ans. Les projets de la collectivité qui contribuent à la mise en œuvre de la charte seront ainsi valorisés et la mobilisation des moyens de l'établissement humains ou financiers pour en favoriser la réalisation seront garantis. C'est dans ces conventions que se concrétiseront les 10 engagements des communes adhérentes et plus largement leur contribution à l'atteinte des objectifs de la charte.

Les acteurs socio économiques, pour leur part, seront invités à participer pleinement à la protection des patrimoines du Parc national, notamment au travers de la marque « Esprit Parc national des Cévennes ». Celle-ci sera déployée dès 2014 dans certains secteurs d'activités, notamment l'hébergement. ●

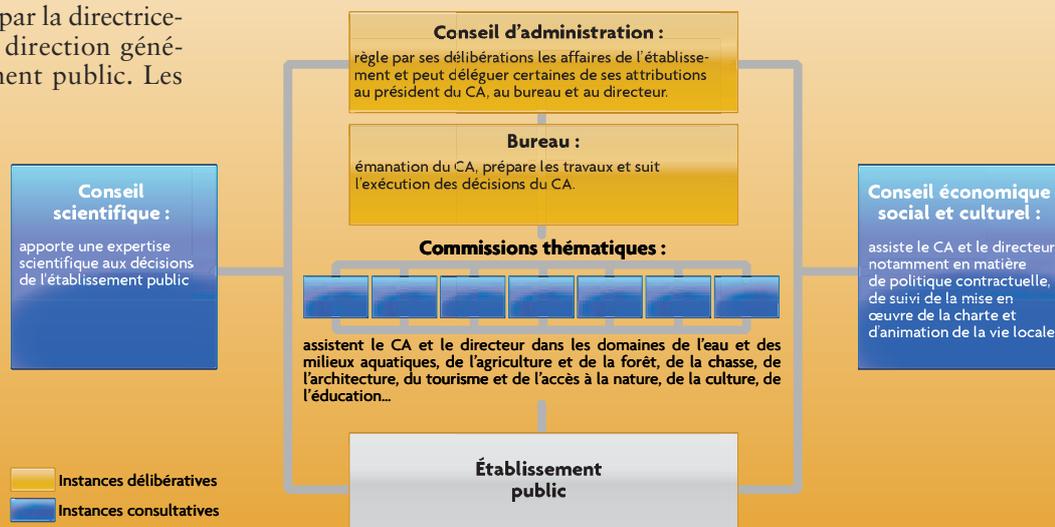


Les instances du Parc national

Le Parc national des Cévennes est géré par un établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère chargé de la protection de la nature. Le directeur, assisté par la directrice-adjointe, exerce la direction générale de l'établissement public. Les

équipes de l'établissement public rassemblent 85 agents permanents et sont présentes à Florac, son siège, ainsi que sur les quatre massifs

du Parc national : Aigoual ; Causses-Gorges ; Mont Lozère ; Vallées cévenoles. ●



Une nouvelle organisation de l'établissement public

L'ambition centrale de la charte est de fonder l'avenir du territoire sur une alliance entre préservation du patrimoine naturel, culturel et paysager, et développement social et économique. Les habitants, les socio-professionnels, les élus ont dessiné l'avenir qu'ils veulent pour leur territoire et se sont engagés collectivement à œuvrer pour faire vivre ce projet. Condition de réussite de cette ambition collective, une confiance rétablie entre le territoire et le Parc, et pour cela une plus forte proximité des équipes de l'établissement avec les habitants et les partenaires. Pour que l'établissement public puisse mener à bien tant sa mission

de protection que sa mission d'accompagnement et d'aide à l'ingénierie de projet, en étant au plus près du territoire, les équipes ont été entièrement réorganisées. Trois grands services ont donc été constitués, chacun correspondant à l'une des trois missions principales que l'Etat fixe aux parcs nationaux. Le service Connaissance et Veille du territoire est en charge de la connaissance et de la protection du patrimoine naturel et culturel. Le service Développement durable accompagne les personnes dans leurs projets d'activité (agriculture, sylviculture, gestion de l'eau, chasse ...) ou d'aménagement (architecture, travaux). Le service Accueil et Sensibilisation travaille à desti-

nation des habitants, des visiteurs et des scolaires pour les sensibiliser aux richesses du Parc national. Sur chaque massif - Aigoual, Causses-Gorges, Mont Lozère, Vallées cévenoles -, le délégué territorial représente le Parc national et coordonne ses actions ; à ses côtés, des agents issus des trois grands services : un technicien en charge de l'accueil et de la sensibilisation, un technicien en charge de l'agrienvironnement, un technicien en charge de la forêt, un technicien en charge des travaux, ainsi qu'un technicien en charge de la connaissance scientifique et de la veille duterritoire, assisté de gardes moniteurs. ●

Le plan d'actions de l'établissement public 2014-2016

Si la mise en œuvre concrète de la charte se formalisera dès 2014 dans des conventions d'application ou des contrats de partenariat, l'action des équipes de l'établissement public du Parc vient d'être planifiée pour la période 2014-2016. L'établissement a identifié pour les trois premières

années de la charte ses priorités d'action. Celles-ci ont été déclinées en fiches décrivant pour chaque action le contexte, les objectifs, le contenu, le calendrier, les résultats attendus, et les moyens humains et financiers alloués par l'établissement. Ce document a été validé en conseil

d'administration le 12 mars. Il est bien sûr évolutif. Il donne une vision stratégique globale de l'action de l'établissement public et un aperçu réaliste de ses capacités d'action, d'accompagnement et de soutien financier. ●



© Grégoire Gautier

Céline Bonnel, chef du service Connaissance et Veille du territoire

« L'une des missions du service est de développer et capitaliser la connaissance de nos patrimoines pour préserver, gérer et

valoriser le territoire.

Epaulé par le conseil scientifique, le service s'appuie pour cela sur l'expertise de techniciens et gardes mo-

niteurs sur le terrain, et de chargés de mission thématiques (faune, flore, milieux naturels, patrimoine culturel, systèmes d'information). Au-delà de leur utilisation locale, les données collectées contribuent à des inventaires nationaux.

Le centre de documentation de Génolhac, ouvert au public, participe à cette mission.

La mission de veille concerne le cœur; elle contribue à la connaissance fine du territoire et de ses activités, permet d'assurer un contact

avec les habitants et usagers du cœur et de les informer de la réglementation.

La mission de police de l'environnement, contribue également à préserver notre patrimoine.

Enfin, le service assure un appui aux diverses autres missions : expertises écologiques, animations pédagogiques.

Pour assurer l'ensemble de ce travail le service compte 33 agents dont 23 localisés sur les massifs. »



© Olivier Prohin

Grégoire Gautier, chef du service Développement durable

« Le territoire du Parc national a été façonné par l'homme depuis des millénaires comme en témoignent

la châtaigneraie cévenole, les grands ensembles de milieux ouverts liés à la persistance de l'agropastoralisme, les forêts longuement travaillées par

les forestiers, les kilomètres de murs en pierres sèches ou le magnifique patrimoine bâti. Le Parc national est le fruit de la volonté de femmes et d'hommes de préserver la beauté et les richesses des paysages caussenards et cévenols. Un des principaux enjeux de la charte du Parc est de s'assurer que les activités aujourd'hui s'inscrivent dans cette continuité tout en répondant aux exigences de la société actuelle. C'est la principale mission du service Développement durable.

Il regroupe 18 personnes dont huit techniciens de terrain qui travaillent sur les thématiques de l'agriculture, de la forêt, de la chasse, de la pêche, de l'eau et des milieux aquatiques, de l'architecture et de l'urbanisme. Au contact des propriétaires et des usagers du territoire, le service met tous ses moyens en œuvre pour faire émerger, accompagner et soutenir les projets qui contribuent à la mise en valeur du territoire. »



© Olivier Prohin

Marie-Hélène Gravier, chef du service Accueil et Sensibilisation

« Accueillir, informer et éduquer le public. Voilà comment résumer les missions du service Accueil et

Sensibilisation. Toute personne qui habite ou visite le Parc national doit comprendre les enjeux de ce territoire, en découvrir les richesses, vivre une

expérience qui le décide à adopter des comportements durables pour l'avenir. Les publics visés sont divers : les habitants, afin qu'ils s'approprient les enjeux du territoire, adaptent au quotidien leurs modes de vie et soient eux-mêmes des relais pour un développement durable ; les acteurs du territoire, entreprises touristiques, agriculteurs, artisans..., afin qu'ils exercent leurs activités en parfait équilibre avec les enjeux de protection et de valorisation des patrimoines, et qu'ils soient des ambassadeurs du Parc

auprès d'autres publics notamment les touristes ; les scolaires, pour qu'ils connaissent mieux leur environnement et acquièrent des réflexes de protection de ce patrimoine ; les visiteurs, par le biais d'animations régulières gratuites, de lieux et de musées aménagés pour la découverte et l'interprétation des milieux et des patrimoines.

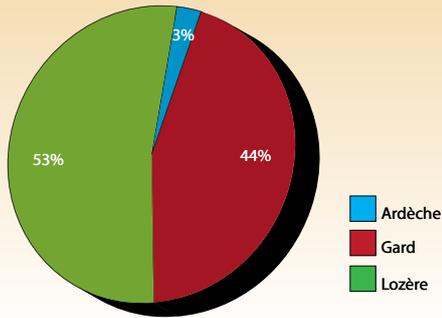
Le service regroupe 15 personnes dont 4 techniciens Accueil et sensibilisation affectés sur les quatre massifs ».



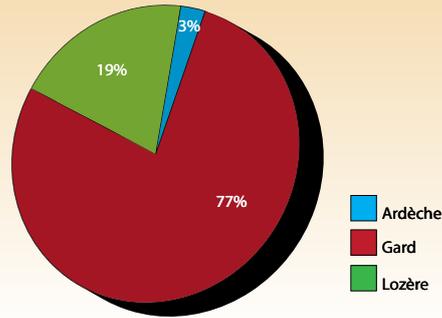
Le nouveau Parc national des Cévennes est en place

Le Parc national des Cévennes aujourd'hui, c'est :

- 127 communes dans 3 départements
- près de 64 000 habitants
- 2 684 km²



Surface du Parc national par département

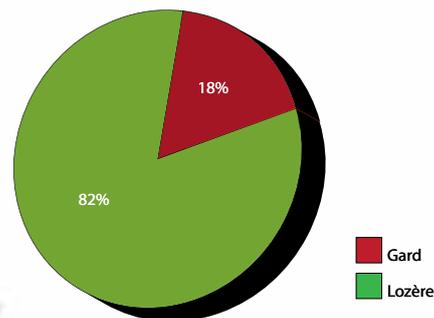


Population du Parc national par département

Il se compose d'un cœur et d'une aire d'adhésion.

Le cœur :

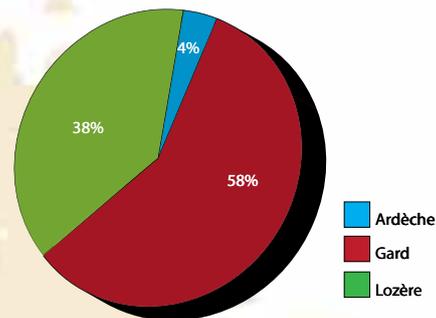
- 937 km²
- territoire protégé avec une réglementation spéciale
- il concerne 55 communes dont 38 adhérentes



Surface du cœur par département

L'aire d'adhésion :

- 1 747 km²
- territoire de projet collectif (la charte) pour le développement durable et la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et paysager
- elle concerne 110 communes adhérentes



Surface de l'aire d'adhésion par département

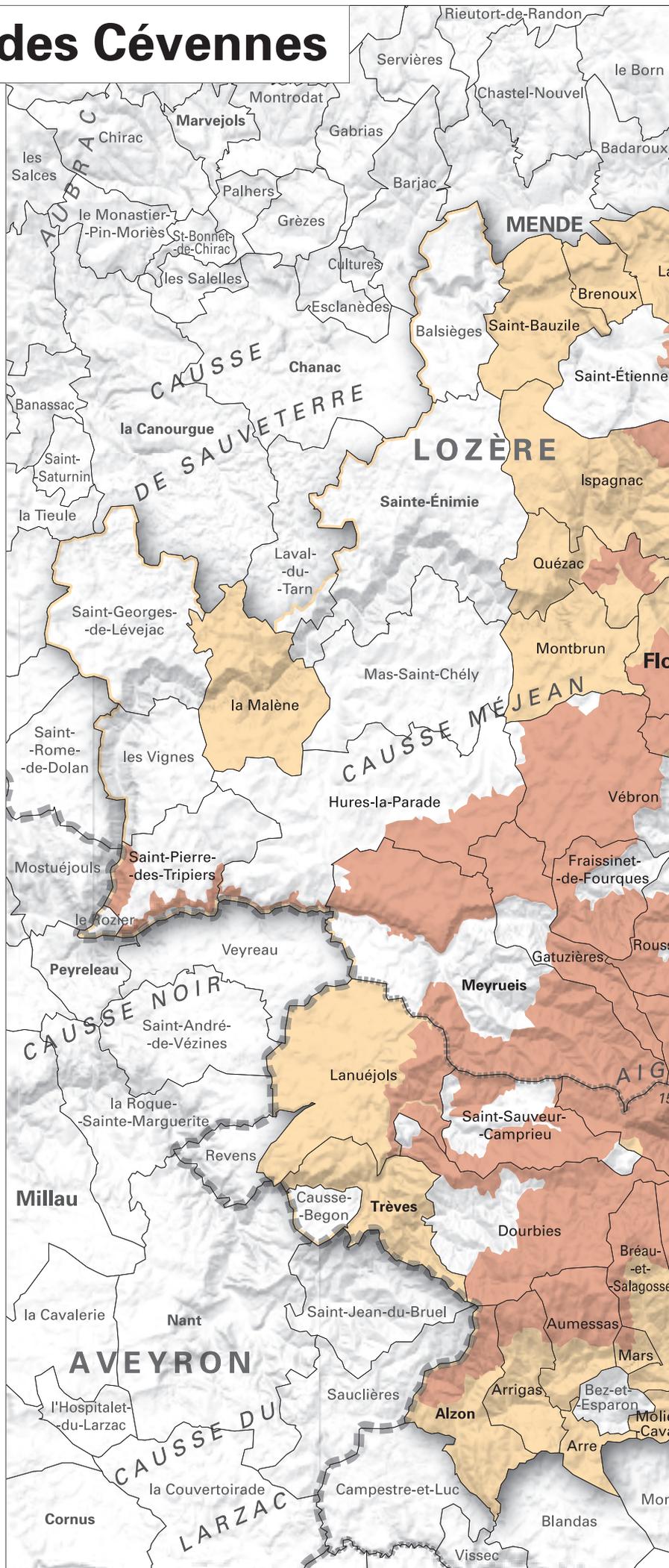
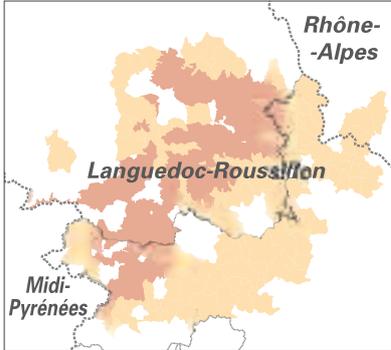
Le nouveau Parc national	Communes		Population		Superficie					
					Cœur		Aire d'adhésion		Total	
	Nombre	%	Habitants	%	Hectares	%	Hectares	%	Hectares	%
Ardèche	3	2%	2 145	3%	0	0%	7 410	4%	7 410	3%
Gard	69	54%	49 280	77%	16 671	18%	101 585	58%	118 256	44%
Lozère	55	43%	12 215	19%	76 981	82%	65 702	38%	142 684	53%
Parc national	127		63 640		93 652		174 697		268 350	



Le Parc national des Cévennes



Implantation régionale du Parc

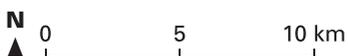


Parc national des Cévennes

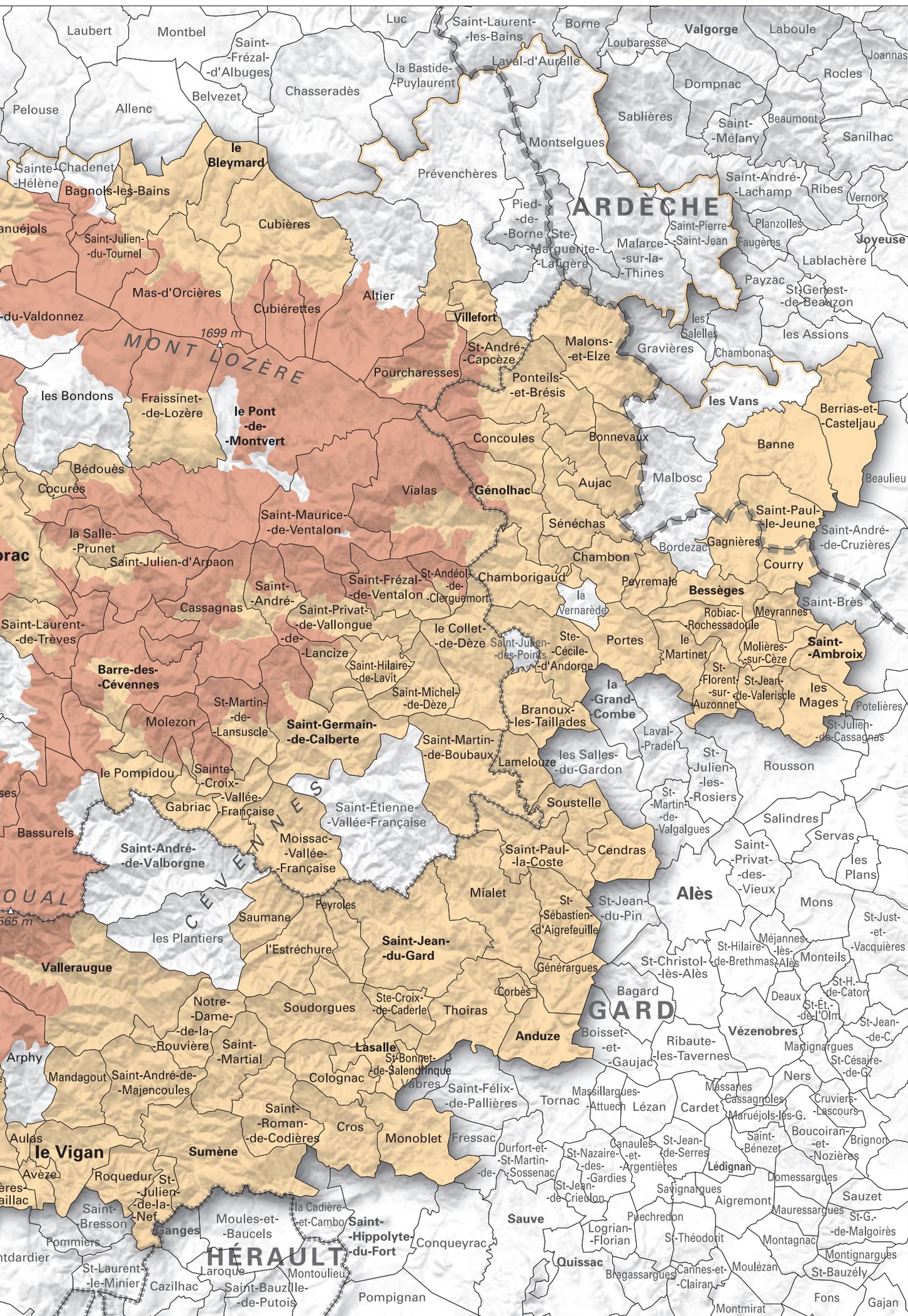
- Cœur du Parc
- Aire d'adhésion
- Aire optimale d'adhésion

Repères administratifs

- MENDE** Préfecture
- Florac** Sous-préfecture
- Génolhac** Chef-lieu de canton
- Mialet Commune
- Limite de commune
- ⋯⋯⋯ Limite de département
- ■ ■ Limite de région



Sources : PNC, IGN BDTOPO®
 Édition : parc_national_des_cevennes.ai
 © Parc national des Cévennes - avril 2014

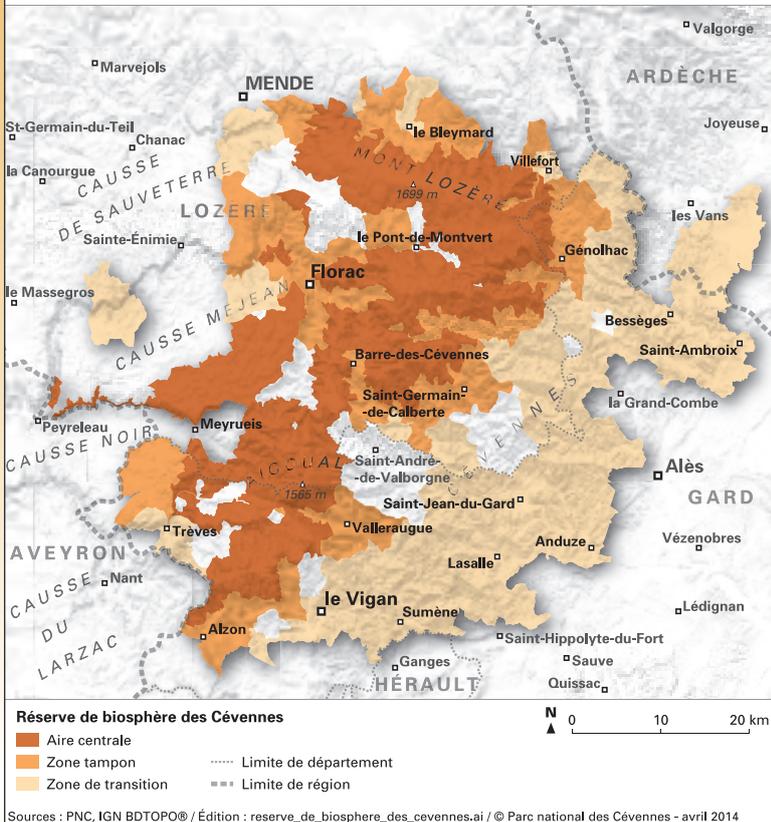


DOSSIER

Pour la mise en œuvre de la charte, les priorités suivantes ont été fixées à l'établissement public :

- priorité 1 : le cœur
- priorité 2 : les communes adhérentes avec une partie en cœur (zone tampon de la Réserve de biosphère)
- priorité 3 : les communes adhérentes sans partie en cœur

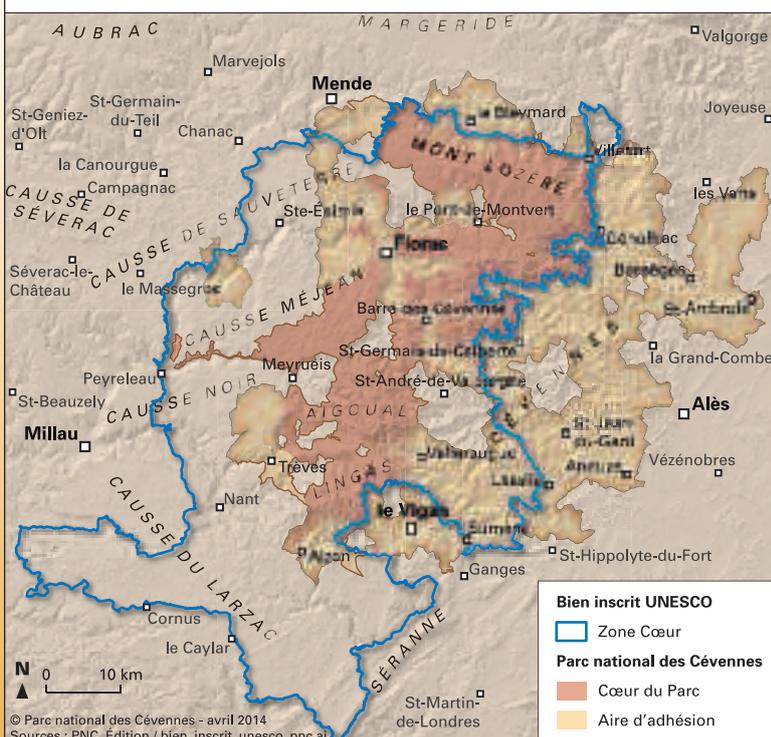
Parc national des Cévennes = Réserve de biosphère des Cévennes



Le Parc national des Cévennes est reconnu

- Réserve de biosphère depuis 1985 par l'Unesco

Bien des Causse et des Cévennes

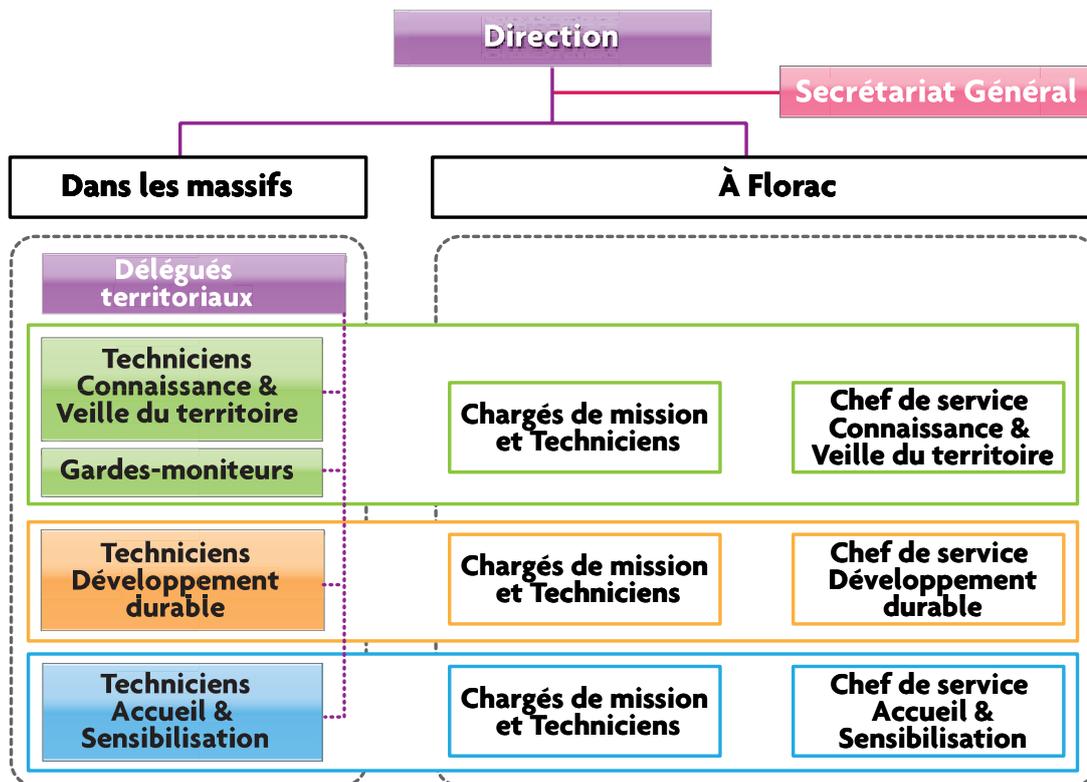


Bien des Causse et des Cévennes, inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'humanité en 2011, pour ses paysages culturels de l'agropastoralisme méditerranéen

Pour en savoir plus, consultez la charte et suivez notre actualité sur :

- www.cevennes-parcnational.fr
- www.facebook.com/Parc.national.des.Cevennes





Les nouveaux métiers

Xavier Wojtaszak, délégué territorial, Aigoual

« Je m'emploie sur le massif de l'Aigoual à concilier deux approches souvent considérées à tort comme antagonistes : la protection de la nature et le développement local durable. Les délégués territoriaux participent à la traduction opérationnelle d'un rapport équilibré entre l'homme et la nature dans le quotidien du territoire, des collectivités et des agents de l'établissement public. Cette fonction d'accompagnement de projets, de coordination interne et de médiation fait des délégués territoriaux

l'interface privilégiée entre les collectivités locales et l'établissement public. Familier des enjeux de développement local, j'apprécie d'apporter aux porteurs de projets et aux collectivités du Parc national des éléments d'analyse qui enrichissent leurs démarches : cela valorise les compétences variées de l'établissement en écologie mais aussi tourisme, urbanisme, agriculture... Il est essentiel que nous puissions partager la plus-value que constitue la présence d'un Parc national pour un territoire rural de moyenne mon-

tagne. La préservation et la valorisation des patrimoines naturel, culturel et paysager qui en résultent sont un réel atout pour le maintien et le développement d'activités économiques durables.

Passé le renouvellement des conseils municipaux, nous allons revenir vers les élus dès le mois de mai pour travailler à la rédaction des conventions d'application qui permettront de mettre en œuvre la charte du Parc national dans les projets locaux. »

La réunion de l'équipe du massif est un moment privilégié de coordination de la politique menée localement par l'établissement où s'expriment toutes les sensibilités et les compétences des agents.





© Olivier Prohin

Le technicien Connaissance et Veille du territoire recueille des données scientifiques qu'il transmet à l'établissement public.

Sandrine Descaves, technicienne Connaissance et Veille du territoire, Causses-Gorges

« J'organise le travail des agents que je pilote. Je dois être le « moteur » du groupe : planifier et prioriser leurs missions, les épauler par mes connaissances techniques, juridiques, relationnelles. Au sein de l'équipe pluridisciplinaire du massif, je mets notre expertise au service des projets du territoire suivis par le délégué territorial et les autres techniciens spécialisés.

Une journée de travail peut débuter

à 5h ou finir à 23h, se dérouler n'importe quel jour de l'année pour assurer une permanence (constat grands canidés, veille). Vous me verrez en voiture, à pied, en VTT, chez vous pour un échange ou pour monter un dossier de placette pour vautours, au milieu des bois avec une loupe contre un vieux chêne pour observer lichens ou insectes, devant l'ordinateur au bureau réalisant une cartographie, sur les pelouses identifiant les chants d'oi-

seaux ou accompagnant une classe, les jumelles sur le nez sur les corniches, en réunion à Florac, aux côtés d'un chasseur lors d'un contrôle... Mon cœur de métier : être dans l'action et le concret du territoire et du métier des agents que je manage. C'est aussi rendre compte de nos actions, des données recueillies, rédiger des avis techniques, valoriser nos connaissances en les rendant accessibles aux autres missions de l'établissement. »



Le technicien Accueil et Sensibilisation est l'interlocuteur des acteurs du monde du tourisme et de l'éducation à l'environnement sur le massif

© Olivier Prohin

Laurent Bélier, technicien Accueil et Sensibilisation, Vallées cévenoles

Je dois impulser des démarches éducatives sur « mon » massif, en relation étroite avec les chargés de mission du Parc. Pour initier ou conforter ces démarches, je m'appuie sur les spécificités locales et sur les sites d'interprétation, notamment via le dispositif des écomusées. Les animations destinées aux scolaires font l'objet d'un suivi particulier. Elles sont conçues et proposées en liaison avec les services de l'Education nationale. Dans tous les cas, l'expérience, les compétences et l'implication des gardes-moniteurs facilitent la mise en œuvre de ces actions éducatives.

« Une part importante de mon quotidien de technicien Accueil et Sensibilisation consiste à accompagner les initiatives locales qui visent à sensibiliser les publics et à communiquer sur les actions du Parc.

Par ailleurs, j'accompagne les animateurs qui s'impliquent dans le Festival nature. Ils relaient nos messages de préservation des patrimoines et contribuent pleinement à diffuser la connaissance du territoire.

C'est aussi en maintenant un contact régulier avec les acteurs associatifs et touristiques que je cherche à favoriser la transmission de ces messages auprès du plus grand nombre. A ce titre, les prestataires touristiques engagés dans la Charte européenne du tourisme durable sont des interlocuteurs privilégiés. »



La cartographie d'habitats est une première étape dans l'élaboration d'un contrat Maet.



Thierry Dahier, technicien Agri-environnement, Causses-Gorges (et Mont Lozère par interim)

« Le technicien Agri-environnement est l'interlocuteur privilégié des exploitants agricoles du massif auquel il est rattaché. Je rencontre très régulièrement agriculteurs et éleveurs. Je les informe sur les contrats agri-environnementaux que le Parc propose et qui peuvent les intéresser : mesures agri-environnementales territorialisées, contrats patrimoine... Il faut ensuite préparer ces contrats, les rédiger et les suivre, en lien avec les exploitants. J'assure également un accompagnement des groupements pastoraux, notamment

en élaborant et en suivant les conventions pluri-annuelles de pâturage sur les propriétés du Parc.

Il faudra aussi accompagner les exploitants dans les projets de développement agricole inscrits dans les conventions d'applications de la charte que signeront les communes dont ils dépendent. Je dois aussi porter à connaissance des agriculteurs installés en cœur du Parc les données naturalistes les concernant et les réglementations agricoles, et instruire leurs demandes d'autorisation de travaux. »

Jean Séon, technicien Forêt, Aigoual et Causses-Gorges

« En poste depuis 1983 sur le massif de l'Aigoual, comme garde-monteur puis chef d'antenne, j'ai participé à l'évolution des métiers marquée par la diversification et l'approfondissement des missions, qu'il s'agisse de chasse, de faune-flore, d'agriculture, de tourisme, de gestion de l'eau...

L'histoire particulière de la forêt domaniale sur ce massif, sa couverture importante et mon investissement dans le suivi de certaines

espèces liées à ces milieux, m'ont amené à entrer plus avant dans la gestion forestière et découvrir ses concepts, ses outils.

Dans le cadre de la réorganisation de l'établissement public, j'ai opté pour continuer le travail sur la forêt qui couvre plus des deux tiers du territoire et présente des enjeux forts en matière de conciliation entre économie, naturalité et biodiversité.

Sur le massif Causses-Gorges, je découvre des forêts très différentes

par leur nature et leur histoire.

Outre l'instruction et le suivi des autorisations de travaux forestiers (pistes essentiellement), je réalise la synthèse des enjeux environnementaux lors de la préparation des documents de gestion forestière, que ce soit en forêt publique ou privée. Enfin, j'assure le suivi des actions partenariales menées avec les différents intervenants forestiers. »



© Nicolas Bertrand

Jean Séon réalisant un inventaire des arbres d'intérêt écologique sur l'Aigoual



Caroline Lecomte, technicienne Architecture et Travaux

« Il me semble que le cœur de ce travail est de parvenir au meilleur compromis entre héritage des générations passées, besoins des générations présentes et anticipation de ceux des générations futures. Préserver l'héritage passé, c'est respecter le fond et la forme du patrimoine bâti, pérenniser les structures existantes, les savoir-faire et l'utilisation de matériaux locaux, tout en restant dans l'esprit d'une architec-

ture simple, anonyme, vernaculaire. Ceci ne doit pas exclure les besoins présents, les fonctions. Le premier rôle de l'architecte est de faire en sorte que la construction soit adaptée à l'utilisation, en termes d'espace, de confort, de lumière. Le tout devant se faire sans préjudice pour les générations futures, sans entreprendre d'action irréversible sur le patrimoine architectural et paysager qui pourrait bien être la richesse

des générations futures, et en gardant à l'esprit l'idée de développement local et d'autonomie. Belle gageure et métier passionnant ! Toutes ces questions reviennent à chaque projet et le contexte, lui, est toujours différent. Il faut toujours s'adapter, se remettre en question et apprendre de chaque nouvelle rencontre, de chaque nouveau plan. »

Il existe autant d'interprétations possibles des patrimoines que de types de publics : habitants ou visiteurs, érudits ou simples amoureux de nature et de culture.



© Olivier Prohin

Eddie Balaye, chargé de mission Valorisation des patrimoines

« La fonction de chargé de mission Valorisation des patrimoines combine acquisition de connaissances dans le domaine culturel et valorisation de tous les patrimoines. Une mission qui relève à la fois du service Accueil et Sensibilisation et du service Connaissance et Veille du territoire.

La culture et le patrimoine dans le Parc national des Cévennes ont une importance sans doute plus grande que dans d'autres parcs nationaux. Difficile en effet de distinguer la nature de la culture, tant les relations entre les deux sont anciennes et fortes. C'est tout l'intérêt de parler de patrimoines au pluriel, sans barrière de disciplines.

Paysages construits, vestiges du passé, faune et flore, savoir-faire et

mémoires... Notre objectif est d'accompagner le regard que les habitants et les visiteurs portent sur ces patrimoines, en piquant leur curiosité et en offrant des clés de lecture. Ce regard est évolutif : structurée par ses racines, la culture cévenole s'épanouit différemment à chaque époque.

Ma mission s'appuie souvent sur des dynamiques du territoire et sur un réseau de sites, musées et sentiers d'interprétation, à construire et renouveler. Erudits éclairés, naturalistes en herbe, amoureux de vieilles pierres ou contemplatifs... Il existe autant d'interprétations possibles que de types de publics : une mission pleine de perspectives ! »

Laura Jamet, chargée de mission Urbanisme et Paysages

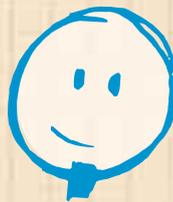
« Je consacre une grande partie de mon temps à l'accompagnement des communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme. Depuis peu, cette fonction est enrichie d'une compétence de paysagiste. Le paysage qui nous entoure est multiple. Il est tout d'abord géomorphologique : c'est le socle de ce que l'on observe aujourd'hui, les grandes structures mises en place en des temps géologiques : causses, vallées, gorges, crêtes... Il est vivant.

L'occupation du sol varie et des modes de vie spécifiques sont associés à chaque milieu. Le paysage est culturel : il a été façonné par l'homme au fil des siècles. Enfin, il est sensuel et sa perception est très personnelle : les ambiances, les odeurs, l'effet que produit la courbe de terrasses soulignant un versant... Aborder le paysage, c'est aussi jongler avec les échelles spatiales et temporelles. Les enjeux paysagers concernent des niveaux de lecture

très larges comme des périmètres restreints : le périmètre du Parc national des Cévennes, une commune, un vallon, une parcelle. La prise en compte de ces enjeux nécessite une projection à plus ou moins long terme des éléments de gestion ou de planification. Si je devais résumer le métier de paysagiste sur ce territoire, je dirais qu'il s'agit de préserver et de valoriser les paysages, en tant qu'héritage mais aussi lieu de vie actuel et à venir. »



Le jeu de la cocotte

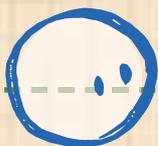


Découvre quelques-uns des animaux sauvages et domestiques qui vivent autour de toi. Devine ce qu'ils mangent et apprends à reconnaître leurs empreintes.



Explications du pliage pour la réalisation de la «cocotte»

Qui suis-je ?



1 Mangeur d'insectes, de larves et de croquettes pour chats (!), l'animal pour se défendre choisit de se rouler en boule. Il est ainsi protégé par ses poils devenus des piquants. Il marche sur la plante des pieds car il n'a besoin de courir ni pour fuir ni pour attraper sa nourriture.

2 Peu armé pour se défendre car herbivore, il choisit de fuir en cas de danger. Il marche sur l'extrémité de ses ongles devenus sabots, dont deux marquent le sol.

3 Omnivore, il est doté de crocs bien développés qui lui permettent de se défendre contre d'autres animaux. Il creuse des terriers avec ses « mains » en forme de pelles qui sont munies de griffes puissantes et alignées.

4 Carnivore, mangeur d'oiseaux et de petits rongeurs, sa stratégie est la patience, l'affût et l'approche en silence. Il marche sur des pelotes, ses griffes sont rétractiles pour rester toujours acérées et saisir les proies, mais aussi pour avoir une démarche silencieuse.

5 Rongeur, mangeur d'écorce et d'autres végétaux, il est peu armé pour se défendre. Il a choisi un mode vie qui le rend difficile à attraper par ses ennemis. Il vit dans l'eau, ses pieds sont donc devenus palmés.



6 Carnivore de petite taille, elle se faufile partout pour traquer ses proies : souris, oiseaux. Ses pattes sont munies de pelotes et de griffes qui lui permettent de grimper facilement aux arbres.

7 Capable de faire face à des animaux menaçants, avec ses dents qu'il doit à son régime omnivore, il choisira néanmoins la fuite en cas de grand danger. Il marche sur ses ongles devenus sabots dont quatre marquent le sol.

8 Carnivore, il mange aussi beaucoup de fruits. Il a les mêmes dents que le chien et aussi la même forme de pattes. Il saisit ses proies dans sa gueule parfois après une bonne poursuite. Les griffes lui permettent une bonne accroche sur le sol.

Réponses : 1 : le hérisson • 2 : le cerf • 3 : le blaireau • 4 : le chat • 5 : le castor • 6 : la fouine • 7 : le sanglier • 8 : le renard





Qui mange quoi ?



▲ Découpe ou relie les éléments au bon endroit sur la «cocotte».
ATTENTION : chaque aliment ci-dessus peut apparaître dans le régime alimentaire de plusieurs animaux ▼



Piège «cocotte»



La chouette de Tengmalm ou nyctale de Tengmalm est une espèce de petit rapace nocturne, protégée au niveau européen.

La chouette de Tengmalm

C'est en hiver que commence la saison de reproduction de la chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*). En avril, les femelles couvent les œufs qui n'ont pas encore éclos. À côté d'elles, les premiers oisillons sont nés. Ils quitteront le nid un mois après l'éclosion.

Cette petite chouette de montagne est une espèce relativement discrète. La saison de reproduction est la période idéale pour entendre les couples qui se forment. En effet, les mâles commencent à chanter pour attirer les femelles. Il est alors facile de les détecter lors d'écoutes nocturnes. Le couple va par la suite se loger et se reproduire généralement en pleine forêt, dans des cavités naturelles ou dans des loges de pic non utilisées. Ces cavités profitent à la chouette de Tengmalm mais aussi à un grand nombre d'autres espèces (petits rapaces, chauves-souris, micromammifères, insectes également). L'attention portée à cette chouette profite ainsi à bien d'autres espèces forestières.

Sur le territoire du Parc national, la première observation de nidification de chouette de Tengmalm par Jean Yves Guillosson, ornithologue local, a eu lieu en 1990, sur le

Lingas (Aigoual Sud). Ce noyau s'est développé depuis et n'est plus le seul : depuis les années 2000, les agents du Parc national ont pu identifier quatre autres noyaux de population sur l'Aigoual. En 2012, ce sont ainsi 41 couples qui étaient



© Jean-Pierre Madefosse

La chouette de Tengmalm niche surtout dans les anciennes loges de pics noirs.

dénombrés sur le massif et 25 autres couples sur le mont Lozère, les vallées cévenoles et le causse Mejan. La détection des oiseaux et le développement de l'espèce sont dus à deux facteurs.

D'une part, les prospections se sont accrues depuis les années 2000 et ont été partagées avec nos partenaires, associations naturalistes (Cogard, Alepe), Office national des forêts (ONF), fédérations de chasse, et avec de nombreux naturalistes indépendants. Sans leur appui, les connaissances que le Parc national a aujourd'hui des populations de Tengmalm ne seraient pas aussi importantes.

D'autre part, la chouette de Tengmalm est une espèce désormais prise en compte dans la gestion des forêts domaniales. Les relations qu'entretiennent aujourd'hui le Parc et l'ONF permettent que les habitats favorables à cette chouette soient protégés, et que son développement soit favorisé. ●

Le chemin de St-Guilhem-le-Désert



Depuis les hautes terres de l'Aubrac jusqu'aux garrigues du Languedoc et à l'abbaye de Gellone, le chemin de St-Guilhem-le-Désert conduit le randonneur à travers de magnifiques paysages, sur les traces d'une histoire qui remonte à l'Antiquité.

Quand le Chemin de St-Guilhem-le-Désert est labellisé GR en 2009, c'est en fait une draille de transhumance et une importante voie de commerce datant de l'Antiquité qui est « réouverte ». D'abord empruntée par les troupeaux languedociens qui montaient en estive, et par les marchands et leurs caravanes qui commerçaient entre mer et montagne, elle devient au Moyen-Age la voie que suivent les pèlerins pour rejoindre l'abbaye de Gellone depuis l'abbaye d'Aubrac et sans doute même depuis l'Auvergne. Avec l'abandon progressif de cet itinéraire par le monde moderne, le développement de la pratique de la randonnée pédestre fait germer chez des passionnés de cette activité sportive et de l'histoire locale l'idée de faire

de ce chemin de pèlerinage un chemin de grande randonnée.

Aujourd'hui, ce sont environ 1 000 personnes qui découvrent chaque année les paysages superbes traversés par le GR : verts pâturages et blocs de lave du plateau aubracois, vastes étendues nues et arides des causses du Sauveterre et du Mejan, impressionnantes falaises des gorges du Tarn et de la Jonte, majestueuses forêts de l'Aigoual, étonnant cirque de Navacelles, montagne de la Serrane et Grand Site de St-Guilhem-le-Désert.

Bien sûr, la faune, la flore et les milieux typiques de ces régions sont au rendez-vous en fonction des saisons. Le randonneur pourra saluer les belles vaches Aubrac, admirer l'adonis de printemps et les orchi-

dées sur les causses, observer les vautours qui survolent les gorges ou le castor dans les eaux du Tarn, pénétrer dans les forêts de feuillus et de résineux de l'Aigoual et entendre la chouette de Tengmalm, ou encore voir resurgir près de Navacelles les eaux de la Vis qui avaient disparu sur le causse de Blandas.

Le patrimoine bâti rencontré sur le GR est aussi remarquable. De nombreuses croix jalonnent le chemin. Les plus anciennes remontent au Moyen Age, comme celle du Buffre sur le causse Mejan, seule trace du chemin religieux clairement identifiable. Des vestiges d'établissements religieux – églises, prieurés, hôpitaux – sont aussi visibles, comme ceux de l'abbaye de Notre-Dame-du-Bonheur non loin de l'Espérou.



> Voir, parcourir, visiter

t leurs bergers, jeunes et anciens, empruntent encore des tronçons de
r monter en estive sur l'Aigoual depuis les garrigues languedociennes.

le-Désert

Chiffres
clés

1 000
randonneurs
par an

240 km

14
étapes

Le chemin traverse quatre départements : Aveyron, Lozère, Gard et Hérault et la plus grande partie de l'itinéraire se trouve dans le périmètre du Bien inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco en 2011 au titre des paysages culturels agropastoraux méditerranéens.

Aumont Aubrac, point de départ du chemin, est accessible en train (ligne Clermont Ferrand – Béziers). A l'arrivée à St Guilhem le Désert, des autocars permettent de rejoindre Montpellier. Tout au long de l'itinéraire, les villages et les hameaux proposent des hébergements de toutes catégories, des commerces et des services.

Retrouvez toutes les informations utiles sur le Chemin de Saint-Guilhem-le-Désert sur le site édité par l'association « Les amis du chemin de Saint Guilhem » www.chemin-st-guilhem.fr, et dans le topoguide du GR édité par la Fédération française de la randonnée (ref 4384). ●

Fête de la transhumance de l'Espérou

Trois troupeaux (environ 5 000 brebis) empruntent encore la draille de la Luzette (ou draille du Languedoc) pour monter en estive sur l'Aigoual et le causse Noir. A la mi-juin, leur passage à l'Espérou (commune de Valleraugue) est l'occasion d'une grande fête organisée par la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes - Terres solidaires, avec le concours de la chambre d'agriculture du Gard : défilés des troupeaux "pomponnés", tonte, démonstrations du travail des chiens de troupeau, repas des bergers... Le Parc national soutient cette manifestation. Prochaine fête : le samedi 14 juin 2014. Renseignements : OT Mont Aigoual – Causses – Cévennes (04 67 82 64 67 - 04 67 64 82 15)

Le Peloux

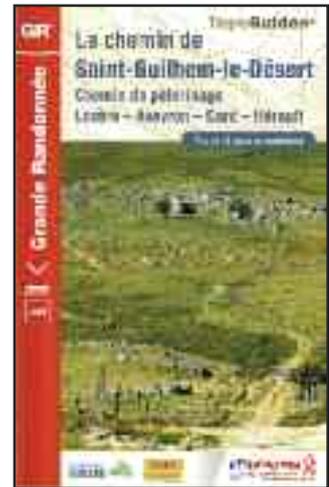
Situé à 800 m du chemin de St-Guilhem-le-Désert et tout près du village médiéval d'Aulas, le Peloux se compose d'un camping, de deux chambres d'hôtes et de trois gîtes, dont l'un est labellisé Tourisme et Handicap (handicaps moteur, mental et auditif). Signataires de la Charte européenne du tourisme durable, les hébergeurs mettent l'accent sur les économies d'énergie et l'accueil de personnes à mobilité réduite. Aimé et Suzanne Lamouroux



Les Plans - 30120 Breau et Salagosse
www.le-peloux.fr

Topoguide

Le GR « Le chemin de Saint-Guilhem-le-Désert » ne porte pas de numéro car il emprunte des tronçons de GR existants. Le topo guide, édité par la Fédération française de la randonnée, est paru en 2009 et a été réédité en 2012. (Prix : 14,30 € - En vente dans les Maisons du Parc, les offices de tourisme et à la boutique en ligne sur www.cevennes-parcnational.fr





> Les Printanières du Festival nature

Le Festival nature 2014 est lancé et les Printanières ont commencé à animer le territoire ! Comme chaque année, **les animations sont gratuites mais l'inscription est obligatoire.**

Temps fort de cette programmation : le mois de mai, consacré aux fleurs et aux insectes. Herboristes, naturalistes, botanistes et amoureux de nature feront découvrir les plantes sauvages et cultivées, les plantes comestibles et médicinales, les plantes du calcaire et celles du schiste, les plantes des murettes et celles des prairies... Le printemps, ce sont aussi les oiseaux : initiation au chant des oiseaux en forêt de l'Aigoual, observation des migrateurs en vol au-dessus du château de Portes, découverte de l'aigle royal... Le printemps, c'est aussi la joie d'apercevoir le castor, plutôt en soirée, sur les bords de la Jonte non loin du Truel, ou dans la Borgne près des Plantiers. Et tant d'autres surprises encore...

Retrouvez le programme du Festival nature sur www.cevennes-parcnational.fr

> Fonds Chassany

Le centre de documentation et d'archives du Parc national à Génolhac a reçu en don un important fonds documentaire constitué par Jean-Paul Chassany, membre du conseil scientifique du Parc et chercheur à l'Inra. Ce fonds porte essentiellement sur le causse Mejan. On y trouve une large documentation consacrée à l'agriculture en général, des études menées sur le domaine expérimental de La Fage (propriété de l'Inra) ainsi que des documents de travail (enquêtes auprès d'agriculteurs, relevés floristiques...) sur des problématiques particulières : transformations des systèmes de production, évaluation du rôle de la végétation des parcours... Le fonds couvre essentiellement les années 1980-1990.



> Projet de loi Biodiversité

Un espace de communication dédié au projet de loi Biodiversité, présenté en conseil des ministres le 28 mars, vient d'être lancé sur le site du ministère de l'Écologie, du Développement durable

et de l'Énergie. Il donne notamment accès à un webzine sur la biodiversité et à un document de synthèse qui présente les six mesures phares du projet de loi. Au nombre de ces mesures : la création de l'Agence française de la biodiversité à laquelle les parcs nationaux seront rattachés.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Projet-de-loi-biodiversite>

PROJET DE Loi Biodiversité

> Musée du mont Lozère : le programme des expositions

Exposition permanente, expositions temporaires, boutique...

Les expositions temporaires du printemps :

- Avril : « Dans le secret des branches », une jolie révision de sciences naturelles. Comment font les arbres pour se reproduire ? Saviez-vous qu'ils peuvent être mâle ou femelle ? Ou les deux ?
- Mai : « Les petits fruits sauvages », bons, toxiques, à laisser aux oiseaux... ils sont nombreux au bord de nos chemins.
- Juin : « L'empreinte de la nature », exposition tout spécialement dédiée aux enfants

Jours et horaires d'ouverture :

- avril et mai : tous les jours de 15h à 18h
- juin à septembre : tous les jours de 10h30 à 12h30 et de 15h à 18h

- Visite autonome du musée (avec audio guide) : 3,5 € par pers. (2,5 € pour les 6 - 18 ans).

- Visite commentée (groupe à partir de 10 pers et sur réservation : 5€ / pers.).



Entrée libre aux expositions temporaires et à la nouvelle boutique.

Accessible aux malvoyants et aux malentendants.

Musée du mont Lozère - 48400 Le Pont-de-Montvert -
Tél : 04 66 45 80 73.

> nouveautés

> à la boutique

Ouvrages en vente dans les Maisons du Parc, les relais d'info du Parc et à la boutique en ligne www.cevennes-parcnational.fr



Pierre sur pierre (14,90 €)

Revue Cévennes n°41/42/43 – Troisième édition – Novembre 2013 – Edition Parc national des Cévennes. Ouvrage collectif. Photos : Daniel Faure. Du calcaire au granite en passant par le schiste, ce magnifique reportage photo noir et blanc sur le patrimoine bâti du territoire souligne avec justesse l'intelligence des bâtisseurs ruraux.

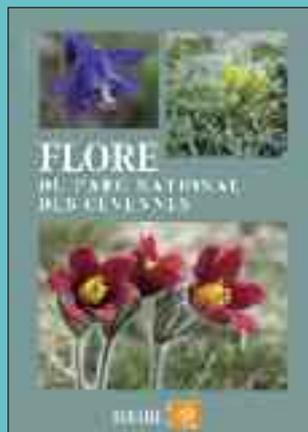
Réussir un projet durable (10 €)

Les cahiers pratiques – Février 2014 – Edition Parc national des Cévennes. Ouvrage collectif. Rédaction : Sylvette Mattéoli. Illustrations : Marc Guerra. Un guide pour mener à bien un projet en Cévennes selon les objectifs du développement durable. Comment s'y prendre ? Un mode d'emploi en trois étapes : je précise mon idée ; je fais prendre racine à mon projet ; je fais grandir mon projet durablement.



La vie de la montagne (9 €)

A partir de 8 ans - Editions Nouvelle adresse - Cent espèces animales et végétales représentées en couleur, 41 plisages illustrés scientifiquement, accompagnés d'un mode d'emploi complet, un théâtre décoratif pour situer et mettre en scène les plisages.



Flore du Parc national des Cévennes (10 €)

Deuxième édition - Co-édition Parc national des Cévennes-éditions du Rouergue -2014. Plus de 450 espèces représentatives de la flore exceptionnelle du Parc national. Une édition revue, corrigée et enrichie des dessins de la flore de Coste, de nouvelles photos et nouvelles

cartes. Une approche par milieu permettant une découverte des espèces selon leur écologie.

La forêt et l'écologie (6,80 €)

Collection A très petits pas (à partir de 5 ans) – Edition Glénat -

Qui vit dans la forêt ? Comment se forme-t-elle ? Quelle taille fait le plus grand arbre du monde ? C'est quoi l'écologie ? Pourquoi l'air est-il pollué ? Comment protéger les animaux ?

> au centre de documentation et d'archives

SANON Hadja Oumou. *Rôle de la végétation des parcours dans l'alimentation des ovins : cas de quelques exploitations du Causse Mejan.* CIHEAM, 1991, 109 p.

Ce mémoire s'articule autour de trois grandes parties : la première est consacrée à l'étude du milieu et donne une description synthétique des pelouses du causse Mejan tandis que la deuxième décrit la cartographie des différentes unités de végétations des exploitations retenues. La troisième partie montre une analyse de fonctionnement des exploitations, en particulier la gestion des différentes unités végétales. Enfin, en conclusion, des suggestions ou recommandations pour une gestion rationnelle de l'espace rural.

Cote : CDCHAS00224

Mémoire issu du fonds Chassany (voir page 26).

Consultable au **Centre de documentation et d'archives** à Génolhac, les lundis, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, de préférence sur réservation (04.66.61.19.97 ou doc@cevennes-parcnational.fr) Consultez en ligne la base documentaire du centre sur www.cevennes-parcnational.fr.





Parc national
des Cévennes

Festival Nature 2014

Le programme d'animations
du Parc national des Cévennes

Métiers et savoir-faire
d'hier et d'aujourd'hui

Le programme complet est disponible sur le site internet
www.cevennes-parcnational.fr,
dans votre office de tourisme et les centres d'informations du Parc



C&C
Les Causse & les Cévennes
paysage culturel de l'agro-pastoralisme
inscrit sur la liste
du patrimoine mondial

Renseignements au 04 66 49 53 00